



Hommes - femmes : égalité aussi à la retraite !

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
La Cgt - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 - e-mail : info@cgt.fr - site : <http://www.cgt.fr> - 20 décembre 2002
La Nouvelle Vie Ouvrière - 263 rue de Paris - Case 600 - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 49 88 68 68 - e-mail : commercial@la-vie-ouvriere.fr

848 euros bruts mensuels, c'est le montant moyen de la retraite perçue par les femmes en France en 2001 ! Une somme inférieure de **42 %** à celle des hommes.

Ainsi, **39 % des femmes** seulement parviennent à faire valider « une carrière complète », soit 150 trimestres, contre **85 % des hommes**, selon une enquête de la DRESS.

« La faiblesse relative des retraites perçues par les femmes s'explique par des carrières souvent brèves et moins bien rémunérées » :

- ➔ **80 % des travailleuses pauvres sont des femmes touchant moins de 750 euros/mois (5 000 francs) ;**
- ➔ **les femmes rémunérées au Smic sont 2,5 fois plus nombreuses que les hommes ;**
- ➔ **les très bas salaires se concentrent sur les familles monoparentales dont l'unique parent est en général une femme ;**
- ➔ **17 % des emplois à temps partiels sont majoritairement occupés par les femmes.**

La perspective de l'égalité de traitement entre hommes et femmes favorise l'égalité à la retraite

La jurisprudence communautaire et les transformations de la société amènent à s'interroger sur la façon dont l'égalité de traitement entre hommes et femmes est aujourd'hui assurée dans nos régimes de retraite :

- ➔ **les carrières des femmes demeurent marquées par des interruptions et des aléas (maternité, garde d'enfants obligé, congés parentaux...) ;**
- ➔ **les écarts d'espérance de vie : hommes = 75,2 ans ; femmes = 82,7 ans ;**
- ➔ **l'espérance de vie à 60 ans est de 20,2 ans pour les hommes et 25,6 ans pour les femmes.**

Même en projection, il reste un écart dans les montants moyens de pension des hommes et des femmes, tenant à la persistance d'inégalités sur le marché du travail et à la différenciation des rôles entre hommes et femmes au sein des familles.

Les pensions de réversion jouent encore actuellement un rôle important dans la garantie de revenu des retraitées.

Malgré des départs plus tardifs à la retraite, les femmes bénéficient de durées moyennes de services de leurs pensions plus longues que celle des hommes.

Ce qui nous conduit à poser la question des conditions fixées pour le moment du départ à la retraite ?

Avoir une retraite convenable au moment où l'on ne travaillera plus, c'est ce que chacun(e) attend. C'est ensemble, collectivement, femmes et hommes, de génération en génération, que nous devons garantir ce droit.

Les propositions cgt

- ➔ le droit de partir à la retraite au plus tard à 60 ans à taux plein pour une durée d'activité complète ;
- ➔ la garantie du taux de remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète de travail, plus pour les salariés les plus modestes . Cette garantie doit s'accompagner d'une indexation des retraites liquidées sur l'évolution des salaires ;
- ➔ une durée de cotisation exigée qui permette à la grande majorité des salariés du public, comme du privé, d'obtenir le plein de leurs droits à 60 ans ;
- ➔ la Cgt propose de revenir aux 37,5 annuités, soit 150 trimestres pour tous. Au-delà, il faut répondre à l'impossibilité pour un grand nombre de jeunes entrés tardivement dans la vie active d'obtenir le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein à 60 ans ;
- ➔ la Cgt propose de modifier le mode de calcul des droits à partir de 18 ans en tenant compte des périodes d'études, d'apprentissage, de première recherche d'emploi, option qui offre des garanties supérieures ;
- ➔ la reconnaissance des travaux pénibles et astreignants dans tous les régimes afin de tenir compte de différences dans les espérances de vie actuelle et les conditions de travail en défaveur des ouvriers et salariés de différentes professions et permettre à ces salariés de partir à la retraite de façon anticipée avant 60 ans ;
- ➔ la possibilité de départ à la retraite, dès qu'elles ont le plein de leurs droits, de personnes qui ont commencé à travailler dans les années 60 et ont le plus souvent travaillé dur avec de longues semaines de travail et peu de congés.

**Avec la Cgt, garantir une retraite solidaire et égalitaire
pour les hommes comme pour les femmes.**

Je rejoins

Je me syndique pour défendre ma retraite et celle de mes enfants



NOM : Prénom :

Entreprise : Tél. :

Adresse où l'on peut vous joindre :

.....

Coupon-réponse à remettre au syndicat Cgt de mon entreprise, ou à renvoyer à La Cgt, espace Vie syndicale, case 6-1, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.



VOTRE FORCE POUR L'AVENIR